DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2023/36

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
37	37	27	

Date de la convocation 28/03/2023

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Création d'emplois non permanents de droit public – Accroissement saisonnier d'activité L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 05 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (23): Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

<u>Pouvoirs (4)</u>: Maria GAROBY donne pouvoir à Maryline MASSONI — Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean DOMINICI — Marjorie PINDUCCI DONNE POUVOIR 0 Patrick EIDEL-GUIDICELLI — Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI—

<u>Absents (10)</u>: Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ange LAMBERTI - Charles MARCELLI - Pierre NATALI - Charlotte TERRIGHI - Frédéric RAO -

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de quatre emplois non permanents d'agent administratif, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui seront pourvus par des agents contractuels relevant du grade d'adjoint administratif territorial, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique, pour une période de 6 mois maximum.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture

LE:

Et publication ou notification

DU:		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20230405-2023-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023 Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- de créer, quatre emplois non permanents d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 6 mois maximum,
- de fixer la rémunération des emplois ainsi créés par référence au 1er échelon, échelle C1, du grade d'Adjoint Administratif Territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents, ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme Le Président Jean DOMINICI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20230405-2023-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023 Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

